

L'enquête annuelle de la Drees sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Aurélien D'Isanto

DREES – Bureau Lutte contre l'exclusion

Téléphone : 01 40 56 81 95

Mail : aurelien.disanto@sante.gouv.fr

Une enquête prévue par la loi de 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion

- Objectif général : participer annuellement au suivi statistique et à l'évaluation du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Champ : métropole, DOM et COM dans lesquels le RSA existe
- Sur chaque territoire du champ est enquêtée la collectivité locale compétente en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA
 - 104 collectivités interrogées pour la collecte des données 2014
- Plusieurs vagues d'enquête déjà exploitées :
 - 5 sur le champ de la France métropolitaine
 - 3 sur le champ de l'Outre-mer hors Mayotte et 2 pour Mayotte

Une enquête centrée sur le volet « insertion » du RSA

- Population principalement étudiée : ensemble des personnes relevant du périmètre « des droits et des devoirs » selon la loi de 2008
- Principales thématiques abordées dans le questionnaire :
 - Parcours d'orientation proposés (professionnel, socio professionnel, social)
 - Organismes assurant l'accompagnement (Pole emploi, Conseil départemental, ...)
 - Réorientations
 - Contrats RSA en cours de validité (projet personnalisé d'accès à l'emploi - PPAE, Contrat d'engagement réciproque - CER)
 - Actions inscrites dans les CER en cours de validité
- Les données portant sur l'année A sont collectées l'année A+1
 - Données « au 31/12/A » pour les orientations, les organismes de prise en charge, ...
 - Données « au cours de l'année A » pour les réorientations, ...
 - Les données recueillies sont exclusivement quantitatives

Calendrier d'une vague d'enquête

- Étapes d'une vague d'enquête sur les données de l'année A :
 - Préparation du questionnaire et de la notice au T1 de l'année A+1
 - Envoi du courrier de lancement de la collecte en mai de l'année A+1
 - Plusieurs relances (courrier et/ou téléphone et/ou mail) entre juillet et octobre A+1
 - Fin de la collecte au cours du T4 de l'année A+1
 - Traitements post collecte à la fin de l'année A+1/début de l'année A+2
 - Restitution du bilan de collecte et des résultats fin T1/début T2 de l'année A+2
 - ✓ Aux collectivités enquêtées
 - ✓ Aux directions ministérielles concernées
- Diverses opérations également réalisées entre les collectes
 - Actualisation des collectivités à enquêter et des coordonnées des correspondants
 - Maintenance corrective et évolutive du site internet de collecte

Une montée en charge en constante progression

- Taux de réponse de plus de 80 % pour les données 2013 collectées en 2014 mais non réponse partielle et qualité très hétérogènes selon les variables récoltées
 - Des délais élevés de mise en place des SI pour certaines territoires
 - Difficulté à mobiliser certaines informations détaillées
- Au fil des années, de plus en plus d'indicateurs sont restitués dans le bilan de collecte

Méthodologie des traitements post collecte

1. Calcul de nombreux indicateurs sur les données individuelles des questionnaires, afin de détecter pour chaque territoire enquêté :
 - Des erreurs certaines (données incohérentes)
 - ✓ Égalité non respectée entre un total et sa somme, ...
 - Des erreurs possibles mais non certaines (données peu vraisemblables)
 - ✓ Valeur d'une variable très différente de celle de l'année dernière
 - ✓ Valeur d'une variable très éloignée des valeurs renseignées par les autres territoires
2. Échanges avec les correspondants des territoires à propos de ces erreurs, afin de corriger ou de confirmer les données en question
3. Correction de la non réponse
 - Non réponse totale : aucune correction par repondération n'est appliquée
 - Non réponse partielle : seule celle corrigeable par règle déterministe est imputée
 - Conséquence importante : chaque statistique diffusée ne décrit pas la situation sur la France entière, mais uniquement sur le champ des territoires ayant fourni une réponse robuste aux variables entrant dans le calcul de cette statistique

Quelques indicateurs récents

a. Les orientations au 31 décembre 2013

- En France métropolitaine, 22 % des personnes dans le champ des droits et devoirs ne sont pas orientées fin 2013 (calcul sur 60 départements)
 - Proportion inférieure à 20 % dans la moitié de ces départements
 - 57 % des orientés le sont vers un parcours professionnel ou socioprofessionnel (calcul sur 54 départements)
- En France métropolitaine, 70 % des orientés fin 2013 ont un référent unique appartenant à pôle emploi ou au conseil départemental (calcul sur 54 départements)
 - 39 % Pôle emploi, 31 % conseil départemental, 10 % CCAS/CIAS, 12 % associations et organismes d'insertion, 8 % autres organismes

Quelques indicateurs récents

b. Les réorientations au cours de l'année 2013

- En France métropolitaine, les effectifs de personnes réorientées (« SPE* => hors SPE » ou « hors SPE => SPE ») au cours de l'année 2013 représentent environ 5 % des effectifs de personnes dans le champ des droits et devoirs fin 2013 (calcul sur 27 départements)
 - Dans la moitié de ces départements, la part varie de 3 à 7 %
- 54 % de ces réorientations se font dans le sens « SPE => hors SPE » (calcul sur 36 départements)
 - Dans la moitié de ces départements, la part varie de 48 à 65 %

* SPE = service public de l'emploi

Perspectives concernant l'enquête

- Traitements post collecte et analyse des données 2014 en cours
- Si possible, enrichir la restitution des résultats pour ces données :
 - Nouveaux indicateurs, comme les orientations et les réorientations par tranche d'âge et par situation familiale ?
 - Diffusion des mêmes indicateurs pour l'Outre-Mer que pour la métropole ?
- Évolution des questionnaires légère pour les collecte des données 2015, probablement plus importante pour la collecte des données 2016

Merci de votre attention !